

Je voudrais citer le paragraphe 153(2) du projet de loi. Je le lis à l'intention des Canadiens qui, je le sais, suivent ce débat . . .

M. Crosbie: Personne ne le suit maintenant. Tout le monde est parti dîner.

M. Cassidy: On peut y lire:

Le gouverneur en conseil ne prend le décret visé au paragraphe (1) . . .

C'est-à-dire, cette Loi sur le libre-échange ne sera proclamée:

. . . que s'il est convaincu que le gouvernement des États-Unis a pris les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord.

Autrement dit, si ce projet de loi est adopté, nous au Parlement autoriserions le gouvernement, qui s'est montré mou en ce qui concerne son acceptation de la définition américaine, et le Cabinet à décider si les Américains ont ou non respecté l'accord. A mon avis, c'est inacceptable.

Nous avons laissé entendre à maintes reprises que le moment est venu d'avoir des élections sur cette question précise. Nous avons dit que le processus suivi actuellement ne convient pas. Il ne suffit pas d'avoir quelques semaines de débat en comité au cours de l'été. Il ne faut pas laisser à un Cabinet pro-américain dirigé par un premier ministre pro-américain (M. Mulroney), par un ministre du Commerce extérieur qui serait mieux à sa place dans un Cabinet républicain à Washington le soin de décider si cet accord devrait ou non être ratifié. Cela devrait être laissé à l'appréciation des Canadiens . . .

Le président suppléant (M. McKinnon): La parole est à la secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations.

● (1900)

[Français]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme vous le savez, il faut une bonne dose de confiance, un dynamisme et un travail de tous les instants pour permettre aux organismes et aux humains d'un pays comme le nôtre de s'adapter à des conditions économiques et sociales changeantes. C'est ce défi continu et constant qui nous permet de demeurer concurrentiels et prospères.

Le Canada, à cause de la diversité de son activité économique, doit continuellement rester en éveil, à la fine pointe de la technologie, et s'adapter à l'évolution des marchés extérieurs.

Nous sommes plus que jamais commis à nous surpasser dans cet univers qui est aussi le nôtre. Suivant cette réalité, il y a deux façons possibles de réagir: maigrir simplement et épouser le *statu quo* ou prendre résolument position et commencer le changement en tenant compte de la réalité quotidienne.

Monsieur le Président, dans la circonscription d'Argenteuil—Papineau, dans la belle circonscription d'Argenteuil—Papineau que j'ai l'honneur de représenter ici, à Ottawa, le libre-échange est accueilli comme une marque de leadership, comme une marque de confiance envers la capacité de nos entreprises, et mes commettants appuient à une très grande majorité l'Entente de libre-échange.

Je vais vous donner des exemples d'entreprises de ma circonscription qui sont favorables au libre-échange et qui ont expliqué pourquoi: La compagnie Thundercraft de Lachute,

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

monsieur le Président, voilà un exemple d'entrepreneurship, une compagnie dynamique dont plus de 80 p. 100 des employés sont âgés de moins de 30 ans et qui emploie actuellement 300 personnes.

Monsieur le Président, je dois vous dire qu'au tout début la compagnie Thundercraft était aussi sceptique mais, maintenant, après étude, après avoir examiné de près l'Entente qui est devant nous, devant ce Parlement aujourd'hui, elle désire embarquer dans le train de la prospérité et elle avoue maintenant qu'elle repense sa mise en marché et veut attaquer le marché américain très lucratif des bateaux de plaisance. De plus, elle dit que cette Entente la motive dans son entreprise.

La compagnie Lyosan, soit une compagnie de séchage à froid d'aliments, de Lachute également, n'est nullement inquiète du libre-échange. En fait, elle exporte actuellement 18 p. 100 de ses produits aux États-Unis. Selon le président de la compagnie Lyosan, l'Entente va lui permettre d'augmenter ses exportations. Alors, monsieur le Président, cela veut dire une croissance pour l'entreprise, qui ne serait pas possible sans cet Accord.

La compagnie Les Bois Murray de Grenville fait du bois de finition, par exemple, de magnifiques escaliers en bois. Pour eux, le marché de la Nouvelle-Angleterre constitue des possibilités extraordinaires et ils prévoient même tripler leur chiffre d'affaires. Ils ont actuellement 40 employés et si nous faisons une déduction logique, si on triple le chiffre d'affaires, normalement on devrait penser qu'ils pourraient y avoir le double de nouveaux emplois qui seraient créés par cette Entente.

La compagnie Mobilier Forme-D de Lachute est une autre compagnie dont nous sommes tous fiers dans notre belle circonscription. Il s'agit d'une compagnie qui fait le concept et le design de meubles de haute gamme. Elle a raflé l'an dernier tous les prix: Salon Via Design, Salon du meuble, Salon de l'habitation, les Mercuriades, et j'en passe, l'Argyrose du Conseil d'expansion économique d'Argenteuil, qui est le gala annuel des gens d'affaires . . . Alors, les perspectives de pertes d'emplois pour cette compagnie dans le secteur dit mou ne la dérange d'aucune façon . . . comme l'Opposition prétend que l'industrie du meuble va en souffrir. Je vous donne l'exemple d'une entreprise dynamique, dirigée par quatre jeunes entrepreneurs qui sont convaincus, monsieur le Président, de tirer leur épingle du jeu et de tirer avantage de cet Accord de libre-échange.

La compagnie FRE Composite de Saint-André-Est, une compagnie de haute technologie, est complètement en accord avec le libre-échange, évidemment. Pour eux, monsieur le Président, la variante du dollar canadien par rapport au dollar américain est beaucoup plus inquiétante que le libre-échange.

Une autre compagnie de Saint-André, la H.B. Fullers-Sesame, une entreprise qui importe actuellement du matériel filanté des États-Unis, est une société pour qui le libre-échange constitue tout simplement la survie de l'entreprise. Actuellement, leurs importations sont tarifées et nous sommes à travailler justement pour faire en sorte que ce tarif soit éliminé parce que cela cause des préjudices à l'entreprise qui ne peut pas être concurrentielle sur un marché hautement spécialisé, et il est donc très important pour cette entreprise que les tarifs soient éliminés.